

# Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



TRIANON 41270 DROUET

## Systeme de collecte des eaux usées

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	SNV Trianon 41270 DROUE
10/03/2021	19412544	AFB	AIB	3.0	Systeme de collecte des eaux usées



**CBE Etudes & Conseil en Environnement**

BP50024 – 35405 SAINT-MALO Cedex Tél : 02 99 56 48 34

SARL au capital de 25 500€ - Siret 410 135 289 00057 – Code NAF : 7120B

[www.cbeconseil.eu](http://www.cbeconseil.eu)

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b><i>Gestion actuelle des rejets.....</i></b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><i>Prétraitement SNV Servais actuel.....</i></b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b><i>Performances du prétraitement .....</i></b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b><i>Autosurveillance des eaux prétraités.....</i></b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b><i>STEP communales .....</i></b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b><i>Projet de réseau privé .....</i></b>	<b>8</b>

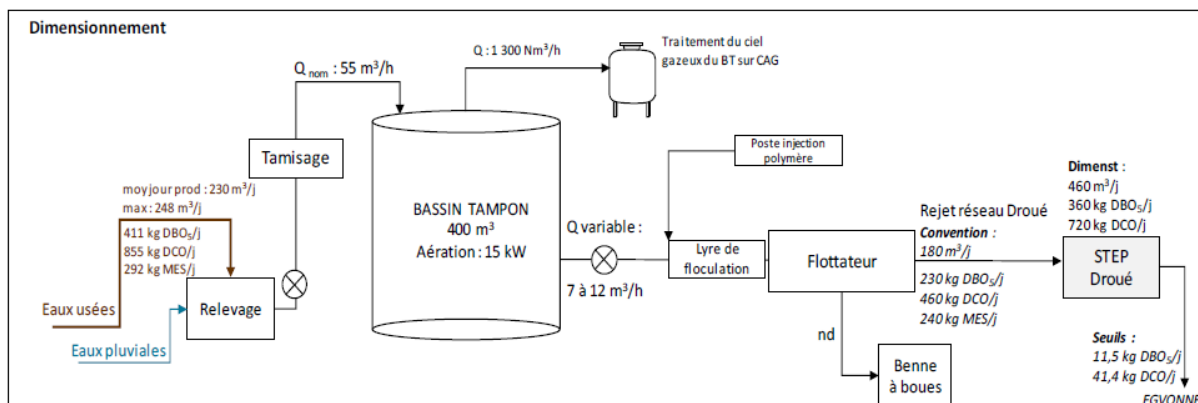
# 1 GESTION ACTUELLE DES REJETS

---

Il existe trois réseaux indépendants pour les différentes catégories d'effluents :

- **les eaux pluviales non souillées** sont envoyées directement vers le réseau communal d'eaux pluviales.
- **les eaux vannes** sont collectées et envoyées vers le réseau eaux usées de la ville de Droué,
- **les eaux résiduaires de l'abattoir** (eaux usées industrielles), ainsi que les eaux pluviales souillées sont prétraitées avant d'être envoyées vers le réseau eaux usées de la ville de Droué.

## 2 PRETRAITEMENT SNV SERVAIS ACTUEL



La filière de traitement comprend :

- **Un poste de relevage :**
  - Diamètre : 1,2 m
  - Hauteur de la virole : 5 m
  - équipé de deux pompes de  $55 \text{ m}^3/\text{h}$ .
- **Deux tamis rotatifs en série :**
  - Modèle : ROTOSIEVE, RS 22 AI
  - maille 6 et 1 mm,
  - positionnés sur une passerelle à environ 3,5 m de haut.
- **Un bassin tampon de 400 m<sup>3</sup> :**
  - Aéré par un hydroéjecteur,
  - Couvert,
  - Equipé d'un dispositif de désodorisation (filtre à charbon actif en grains, charge 300 kg, débit d'air  $1\,250 \text{ Nm}^3/\text{h}$ ),
- **Un flottateur :**
  - Modèle : ANACONDA FRC20
  - Débit :  $15\text{-}20 \text{ m}^3/\text{h}$
  - avec les postes d'injection de réactifs (polymère) pour ajout dosés si nécessaire,
- **Un préleveur 4 flacons, réfrigéré ;**

### 3 PERFORMANCES DU PRETRAITEMENT

---

L'Audit de l'installation de prétraitement de SNV Servais effectuée par l'IRH en avril 2020 a permis la conclusion suivante :

*SNV a par ailleurs un projet d'extension de l'abattoir, avec des prévisions de débits futurs de rejet à traiter de 380 m<sup>3</sup>/jour. Les charges organiques futures, moyennant une optimisation du dispositif existant, pourront être traitées à la station SNV avec respect des seuils de la convention actuelle. Les débits futurs quant à eux, contribueront largement à la surcharge hydraulique déjà observée en 2019, en pointe (par temps de pluie) à la station de Droué. Il est donc nécessaire de confronter les débits futurs SNV avec la capacité de la station communale, avec d'éventuels aménagements pour accepter ces volumes supplémentaires. Les débits de rejet SNV pourront être modulés de façon à lisser au mieux les débits en entrée de la STEP communale (débits variables le jour et la nuit, la semaine ou le week-end).*

Une régulation du débit à 16 m<sup>3</sup>/h, 270 m<sup>3</sup>/j et un lissage sur 7 jours est par conséquent indispensable afin que la station communale fonctionne correctement. Cette régulation sera effectuée grâce au bassin tampon de 400 m<sup>3</sup>.

## 4 AUTOSURVEILLANCE DES EAUX PRETRAITES

---

SNV est responsable de la surveillance et de la conformité de ses rejets au regard des prescriptions de la future convention de rejet et de son futur arrêté préfectoral.

Un lissage sur 7 jours des rejets sera nécessaire.

Les paramètres à respecter seront les suivants (sous réserve de l'absence de seuils plus stricts imposés par Arrêté).

<b>Débit hebdomadaire maximum</b>	1890 m <sup>3</sup> /semaine
<b>Débit journalier maximum</b>	270 m <sup>3</sup> /j sur 7 jours
<b>Débit horaire maximum</b>	16 m <sup>3</sup> /h

Paramètres	Flux journalier maximum Kg/j	Concentration limite de rejet échantillon moyen mg/l
<b>DBO5</b>	260	960
<b>DCO</b>	520	1 930
<b>MES</b>	240	900
<b>NTK</b>	65	240
<b>Pt</b>	7	26
<b>SEH</b>	28	105

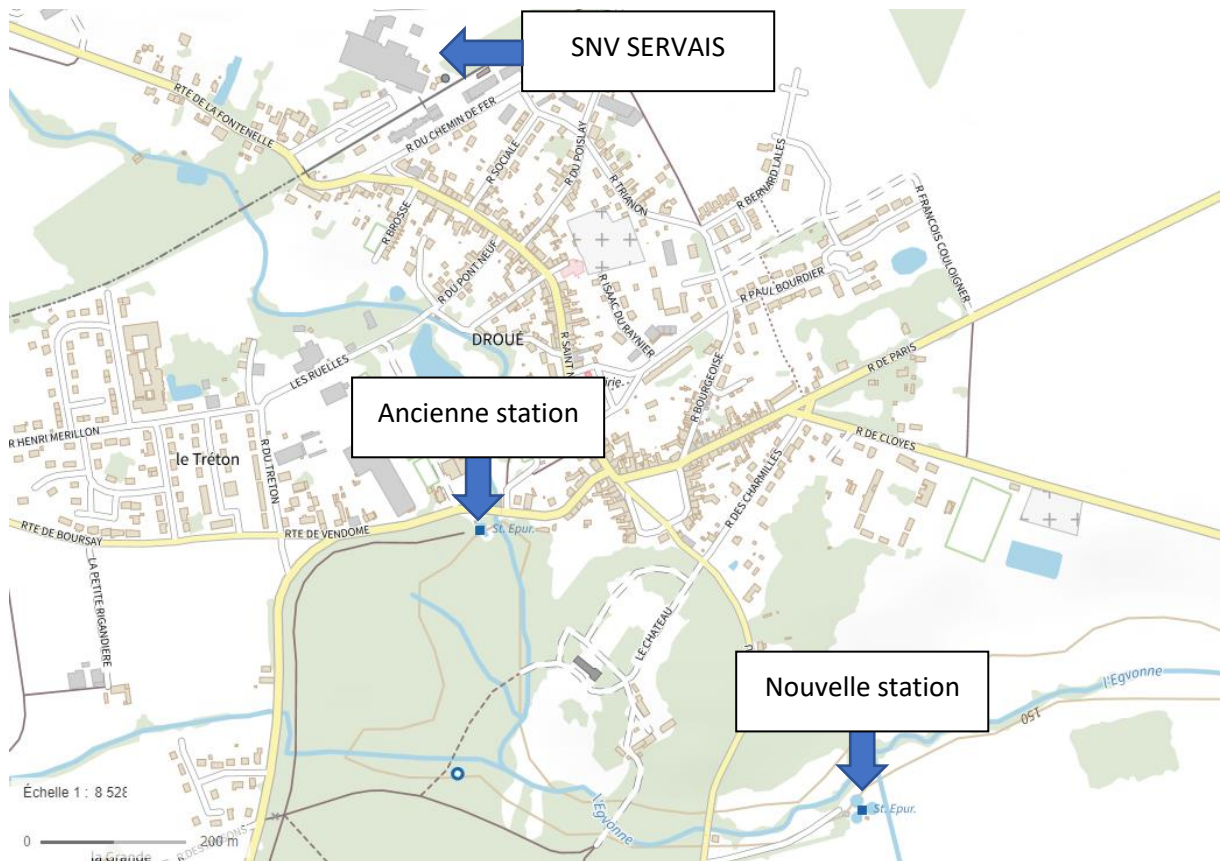
De plus, les effluents devront respecter les conditions suivantes :

- ➤ 5,5 < pH < 8,5
- ➤ Graisses < 150 mg/l
- ➤ T°C < 30°C

## 5 STEP COMMUNALES

Le plan ci-dessous identifie la localisation de la station de traitement des eaux de la commune de Droué ainsi que la localisation de l'ancienne station (utilisée comme ouvrage collecteur).

La station de traitement des eaux communale rejette au milieu naturel dans la rivière Egonne.



## 6 PROJET DE RESEAU PRIVE

---

SNV Servais projette la construction d'un réseau privé dédié à ses effluents. Le tracé est encore en discussion, des contraintes techniques et juridiques (domaine public à emprunter) complexifient l'étude.

la canalisation devrait raccorder l'usine à une des 2 stations par un des 2 tracés ci-dessous (en jaune et en vert):

